

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19172 - 74ÈME ANNÉE

Vers un 10e jour de blocage de La Réunion

L'essentiel reste à faire pour sortir de la crise sociale



Après un dimanche plutôt calme, il était évident que la mobilisation allait reprendre de plus belle au 10e jour de mobilisation, parce qu'aucune avancée n'avait été observée jusqu'alors. Il est à noter que l'appel d'un collectif à bloquer les grandes surfaces n'a pas été suivi, tandis qu'un autre collectif a délibérément choisi de

quitter les barrages pour camper devant la préfecture dans l'attente d'être reçu par la ministre des Outre-mer à partir de mercredi. La baisse des prix des carburants et du gaz à partir d'aujourd'hui aura un impact très limité. Les stations sont en effet en rupture de gaz, et les 23 non-réquisitionnées et réalimen-

tées ce week-end ne seront plus livrées cette semaine. Autant dire que la baisse anticipée des prix ne profitera qu'aux véhicules prioritaires pour qui des stations réapprovisionnées sont réservées.

Le préfet met en application à partir d'aujourd'hui une mesure annoncée hier matin par la ministre des Outre-mer : la baisse des prix des carburants et du gaz. Aussi importante qu'elle soit, elle est purement conjoncturelle et ne fait qu'anticiper de quelques jours les tarifs qui devaient s'appliquer à partir du 1er décembre. En effet, la baisse des cours du pétrole et une parité euro/dollar plus favorable à la monnaie européenne ont diminué le coût du produit livré à La Réunion. Ceci permet donc à la Région Réunion de ne pas contribuer à cette baisse des prix en réduisant les taxes, puisque le levier utilisé est celui du coût d'achat de ces marchandises aux compagnies pétrolières.

Qui profitera de la baisse ?

Cette décision est également relativisée par la disponibilité de ces produits. Nombreuses sont les stations en rupture de gaz, tandis que le carburant se fait rare. En effet durant ce week-end, les pouvoirs publics ont organisé le ravitaillement de 23 stations ouvertes à toute la population. En cette période de pénurie, nombreux sont les Réunionnais à s'être rués vers ces stations, et qui ont donc payé au prix fort le carburant : 7 centimes de plus par litre de gasoil

que le prix appliqué à partir d'aujourd'hui, et 13 centimes de plus pour le litre de sans plomb. L'autre effet de cette période intense de vente de carburant, c'est que les cuves des stations ouvertes à tous sont à sec ou en passe de l'être. Ce qui signifie qu'à part les conducteurs de véhicules prioritaires qui ont accès à des stations réquisitionnées à l'approvisionnement garanti, rares seront les Réunionnais à pouvoir acheter de l'essence aux nouveaux tarifs, moins chers que les anciens.

Autrement dit, l'absence d'effets apparents d'une telle mesure risque d'aller dans le sens de l'exaspération de la population d'autant plus que par ailleurs, rien n'est réglé.

Cette exaspération s'est vue à de nombreuses reprises dans les embouteillages consécutifs aux 38 barrages dressés dans toute La Réunion au plus fort de la journée.

gain inévitable de mobilisation en appelant à un durcissement des barrages. Il avait aussi appelé à bloquer les grandes surfaces. L'échec de ce second mot d'ordre donne une idée de l'influence réelle de ce groupe.

D'autres collectifs de gilets jaunes ont choisi une autre tactique que les barrages, afin d'éviter de «se mettre à dos la population». C'est le cas de Arèt plim à nou qui a choisi de camper devant la préfecture jusqu'à ce qu'une demande d'audience auprès de la ministre soit satisfaite. Des syndicats ont décidé d'appeler leurs adhérents à aller sur les barrages pour faire aboutir leurs revendications. C'est le cas de l'intersyndicale du BTP et de la CGTR Auto-Moto. La CGTR Ports et Docks se tient quant à elle prête à intervenir si jamais la police est utilisée pour déloger par la force les gilets jaunes qui occupent l'entrée du Port-Est, seul terminal à containers de La Réunion.

M.M.

Le durcissement était inévitable

Après un dimanche relativement calme, une reprise accompagnée d'un durcissement du conflit ce lundi était logique. Car en 10 jours, les gilets jaunes et les manifestants n'ont encore rien obtenu. La veille, un ancien collectif de gilets jaunes connu désormais sous le nom de «Tous unis pour La Réunion» avait voulu s'approprier à lui seul ce re-

In kozman pou la rout

« I pé pa mèm zour fouye la tèr, planté, fé pousé, ramasé épi manzé »

Shak shoz i vien an son tan : sa sé in prinsip lé bien asiz dann nout manyèr pansé Pars, fransh vérité, ou i pé pa fé plizyèr z'afèr an mèm tan, konm ou i doi respèk in l'òrd dann tout sak ou i fé. Par l'fète sa i rapèl amoin in prézidan amérikin : li té i apèl mésyé Ford. Figir azot so boug-la téi pé pa fé dè zafèr an mèm tan konm mash sinégome épi kouri – a tou lé kou li téi tonm. In n'ot afèr : in kari ? Pou fé in kari néna plizyèr zopérasyon é kan ou i fé sa ou néna in l'òrd pou respèkté sansa out kari la pa bon. Astèr sak mi pé dir azot sé d' rofléshi dsi nout kozman pou la rout zordi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Vers un nouveau parti politique à La Réunion ?

«Tous unis pour La Réunion» : une mystérieuse banderole



D'où vient cette banderole, et qui sont derrière ces visages floutés ?

La photo d'accroche du site web émanant de « Tous unis pour La Réunion » interroge. Elle est révélatrice du flou que cherchent à entretenir les mystérieux dirigeants de cette opération.

L'ex collectif « Gilets jaunes responsables » devenu « Tous unis pour La Réunion - coordination des Gilets jaunes » a publié un site web sur lequel sont collectées des propositions : giletsjaunes.re Chaque jour, les Réunionnais peuvent constater l'ampleur du mouvement des gilets jaunes. Or, il est tout de même surprenant que la seule photo présente sur ce site ne présente qu'une rangée de personnes portant un gilet jaune avec

des visages floutés, sur un pont où une grande banderole dénonçant la politique du gouvernement est posée.

Une telle banderole ne passe pas inaperçue, aussi nous demandons à nos lecteurs de nous indiquer où elle se trouve à La Réunion.

Par ailleurs, il est tout de même étonnant que des membres d'un collectif se disant émanant d'un mouvement du peuple choisissent de publier une photo avec des visages floutés. En effet, un tel cliché ne pose pas de problème de droit à l'image, car les manifestations des gilets jaunes sont publiques. D'ailleurs, la bannière de la page Facebook de Réunion 1ere est une photo prise lors d'une manifestation de gilets jaunes, et aucun vi-

sage n'est flouté. Qui sont donc ces mystérieux visages qui se cachent derrière ces masques ? A moins que cette photo n'ait rien à voir avec « Tous unis pour La Réunion », ce qui laisserait donc ouvertes toutes les spéculations sur l'effectif réel de ce mystérieux collectif.

Une chose est sûre, ce site a pu obtenir l'adresse mail de 200 personnes lors du recueil des propositions manuscrites faites samedi dernier devant la préfecture, selon ses dires.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Mouvement des gilets jaunes

Crise sociale à La Réunion : tensions dans les rangs, dérapages, attention danger !



Vincent Velayoudom, gérant d'une station réquisitionnée placé en garde à vue.

L'air du temps semble se conjuguer sous le signe de l'énerverment. Une perte de self-control constaté tant du côté policier que des manifestants. Illustration de ce vent de « folie » auquel il convient de mettre rapidement un terme à travers, notamment, ces deux faits survenus dans le contexte de crise qui assaille l'île depuis bientôt deux semaines :

Jeudi 22 septembre , 20 heures , Station VITO de la Technopole :

Vincent Velayoudom, le gérant est interpellé manu militari. On l'embarque l'homme – bien connu de la population de Saint-Denis pour avoir, notamment occupé les fonctions de directeur de cabinet d'un ancien maire de la commune pendant des années - est interloqué. Il tente quelques quelques questions. En réponse : un lourd, interminable et terrifiant silence. Il

éprouve alors la désagréable impression « d'être dans un film américain ».

Conduit au commissariat Malartic, il est placé en garde à vue. Dont il sortira le lendemain. Avec cette fois-ci toutes les explications sur la procédure engagée contre lui : « Je faisais partie des stations réquisitionnées. J'ai donc demandé à la Préfecture de m'envoyer des policiers pour assurer le filtrage des entrées. Chose que je n'ai pas obtenue. Cependant, j'ai joué le jeu : j'ai servi de l'essence aux véhicules prioritaires en respectant scrupuleusement les horaires, c'est-à-dire de 8 heures à 12 heures

et de 14 heures à 18 heures.

A 18 heures 30, arrive un policier en civil dans un véhicule banalisé. Il demande à faire le plein. Conformément aux recommandations données à mon personnel, le pompiste refuse mais consent à lui servir 20 euros comme pour tous les

usagers non prioritaires car son véhicule n'était pas répertorié. A 18H35, arrive un petit gars la kour de Prima, un ti malheureux, mais travailleur qui demande 3 euros de carburant pour pouvoir partir achever des travaux d'élagage. Le policier assiste à cette scène et c'est lui qui sera à l'origine de cette dénonciation calomnieuse : il me dénonce en effet comme ayant détourné l'interdiction préfectorale en vendant de l'essence au grand public pendant les heures de la réquisition. Accusation contre laquelle je m'élève et qui pourra être contredite par un faisceau de preuves matérielles que j'ai confiées à mon avocat, Maître Morel ».

Le gérant de la station VITO a en effet décidé de déposer plainte car dit-il, « je comprends que les policiers soient particulièrement sous pression en cette période où La Réunion est traversée par des troubles sur tous les fronts. Mais, il ne faut pas qu'ils se trompent d'adversaires. En tant que gérant de stations services, je soutiens l'activité économique en créant de l'emploi, je participe à la cohésion social et je suis très attaché au lien social... Et, sans crier gare, on vient m'arrêter comme si j'avais commis le crime le plus odieux alors que je n'ai fait que partager la souffrance de la population en servant 20 euros de carburant à chaque véhicule ». Il est vrai qu'un simple visionnage de la vente des trois euros de carburant au « petit malheureux » aurait permis de confirmer que la scène s'était déroulée en dehors des heures réglementaires de la réquisition. Et, par conséquent, aurait permis de ne pas ternir davantage l'image des forces de l'ordre à un moment où elles sont particulièrement à portée de... galets.

Samedi 24 novembre devant la préfecture :

« Le Sud lé là. Allons voir le Préfet. Est ce que nous lé des gens civilisés ou pas ? C'est, en ces termes, qu'un gilet jaune, fraîchement débarqué annonce la venue du Sud. Une arrivée qui intervient après l'échange prévu à 10 heures entre le Préfet et le millier de manifestants. « Oui, nou sé pa des sauvages, nou lé des gens civilisés. », « Allons voir le Préfet. » « Li va fait coule café pou nou ! », répondent quelques uns des nouveaux venus dont, certains, prennent aussitôt la direction de la préfecture.

Freinés dans leu élan par les grilles, la délégation d'hommes « du Sud » stoppe net. « Nou la pa ni pou batay. Nou la ni juste pou discuter », déclare tranquillement un jeune homme tandis qu'une voix s'élève et tonne : « Non, ni batay pa : nou cogne seulement ». Le benjamin tente d'amorcer un dialogue avec les forces de l'ordre : « Nous excuse à nous pou ce retard ; mais, est ce que ou pé annonce not arivé à Monsieur le Préfet et di a li ke nou souéterè li resoi a nous ? » demande-t-il poliment. « Mi sort Saint-Philippe : je vous en supplie », poursuit-il. Ce à quoi un manifestant répond : « Non, supli pas li. Li lé obligé resoi a nous ».

Et l'homme de fixer un à un les agents affectés à la sécurité et de lancer : « Kisa i gagne tapé ? » avant d'en cibler un, en particulier : « A ou, ou tap pas moins, ou. Ça non ! Non et non ! Ou la pas honte sak ou fé ? Ma enlève mon casquette. Comme ça quand ou va trouve a moi dans un ti coin serré, ou va gagne reconnèt a moi. Rogard a moi bien, espèce de... A moi mi cogne a zot ; mwin. Zot la pas honte travaille pou un boug komn Macron, comme le Préfet que bann Guadeloupéen la fé kouri ? Astèr, li vien fé la loi et kommand anou ici ? » poursuit le gilet jaune en égrenant une litanie d'invectives à l'encontre des forces

policères massées devant les grilles.

Un de ses camarades intervient : « Té, banna i fé zot travay, zot lé pa kont nou » : « Ben, dans ce cas, di a zot tire zot gilet et vien rejoïn anou (...) Lé pa possib ou di ? Ben banna cé des... » Et le manifestant d'abreuver de nouveau les agents d'insultes. Une situation qu'un d'entre eux, jusque là stoïque, ne peut plus tolérer. Il s'approche de la barrière et très calmement lance : « Monsieur, na point personne i sa tape à ou, ni personne. Out bann remark sur le préfet, le président, lé pa vèk nou ou doi dire sa. Par contre, ou na point le droit jure anou comme cela. Nou fé nout travay, nous respèkt aou, ou osi ou doit réspekt anou. Nou lé des êtres humains, nous aussi. Nous aussi, nou lutte pou fé viv nout famille », poursuit l'agent, toujours calmement. « Akoz ou sa

pa fé sa dan out péi ? » « Mi lé créol moins aussi monsieur, moins aussi mi lé né ici », se justifie presque le policier tandis que le manifestant continue à « lui donner la bouche » de plus en plus.

La tension monte. Les collègues du policier s'interposent et l'éloignent de son interlocuteur qui continuera encore et encore à débiter des insultes jusqu'à ce que des amis l'invitent à monter dans le bus. « Nou armèt sa pou un ot zour. Zot na la chance zordi », conclura t-il l en tournant les talons. Direction : la ville du Port qui sera dans la soirée secouée par des affrontements entre les forces de police et les manifestants.

M.M.

Collectif Gilets jaunes «Arèt plim à nou»

Eric Marcey : « Nous voulons un débat public avec Didier Robert » !

« Nous avons un projet de loi pour les chefs d'entreprises. Il porte sur l'effacement des dettes sociales et fiscales, la suppression de tous les monopoles (...)» déclare Eric Marcey, porte-parole du Mouvement des Libérés qui fait partie du Collectif gilets jaunes « Arèt Plim A nous » !

« (...) (...) Depuis le début de l'année, plus de 50 autos écoles ont fermé, principalement en raison des lourdeurs des taxes et charges. La situation est de plus en plus invivable pour tous. Nous sommes devenus esclaves de la consommation, il nous donc revenir à l'essentiel, c'est-à-dire à un juste partage des richesses, il faut que ceux qui se gavent en haut prennent conscience du fait que la colère de la population est légitime et profonde, que sa détermination est réelle et que ce qu'elle exige, si elle n'est pas satisfaite, elle sera prête à aller à le chercher, coûte que coûte.

Il faut que la ministre nous reçoive et s'exprime sur la motion que nous lui transmettrons. Nous exigeons aussi et de manière urgente l'organisation d'un débat public avec Didier Robert, le président de la Région. Nous ne sommes plus au temps des tergiversations, finis les marchés de dupes », conclut-il. Définitivement révolus, aussi, pourrait-on ajouter les intimidations, chantages et autres manœuvres destinés à emprisonner la parole.

Car, oui, le temps est venu de se libérer et, surtout, des peurs et s'armer de tolérance, de force, d'écoute, d'acceptation de l'autre, pour, tous ensemble, jeter les bases de La Réunion de demain, Une Réunion dans laquelle chacune et chacun occupera sa place, rien que sa place mais toute sa place ! ».

Libre opinion

Vers une fin prématurée du mandat du Président Macron ?

Emmanuel Macron est de plus en plus contesté en raison de sa politique que l'on peut qualifier, sans exagération, de politique antisociale et de son manque d'empathie pour le peuple, à un moment où les inégalités entre les citoyens n'ont jamais été aussi grandes depuis le début de son quinquennat, tandis que tous les clignotants économiques et financiers sont désormais au rouge. La chute vertigineuse du Président de la République dans les sondages d'opinion et l'ampleur de la récente action contestatrice, courageuse et déterminée des « gilets jaunes » dans tout le pays sont là pour en témoigner. En raison de sa jeunesse et de son inexpérience dans le domaine de la politique, l'intéressé ne se rend pas compte que l'esprit de l'opinion publique a radicalement changé depuis son élection à la présidence de la République.

Tandis que ses adversaires voient en lui un politicien pervers, psychorigide et toxique pour le peuple et n'hésitent pas, au besoin, à le brocarder en le traitant de « président dagobérien », ses partisans – certes résolus mais de moins en moins nombreux – se rassurent en disant que Macron a été élu pour un mandat de 5 ans et que, par suite, on ne saurait le renvoyer du palais doré de l'Élysée avant le terme de son quinquennat. Mais est-on bien sûr d'une telle affirmation ?

Certes, Emmanuel Macron a été élu Président de la République le 7 mai 2017, sous la bannière de son mouvement « En marche ! », pour un mandat de 5 ans : ce mandat a officiellement commencé le 14 mai

2017 et son échéance est normalement fixée au 13 mai 2022. Cependant, à moins de lire l'avenir dans les boules de cristal comme la célèbre astrologue Germaine Soleil, personne ne peut dire avec certitude que le Président Macron restera effectivement au pouvoir jusqu'au 13 mai 2022. Jusqu'à la survenance de cette date limite et en raison du phénomène de l'accélération de l'histoire, bien des événements plus ou moins dramatiques peuvent survenir en France, dans l'Union européenne et dans le reste du monde aux plans politique, économique et social et avoir, par suite, des répercussions directes sur la carrière présidentielle d'Emmanuel Macron.

D'emblée, nous excluons les événements personnels qui pourraient abrégé ipso facto le quinquennat présidentiel. On peut mentionner une maladie grave : ainsi, le Président de la République Georges Pompidou est mort le 2 avril 1974 d'une forme rare de leucémie avant la fin de son septennat. La fin prématurée du mandat présidentiel pourrait aussi résulter d'un accident entraînant la paralysie physique et intellectuelle du chef de l'État, sans parler de l'assassinat du locataire de l'Élysée. Faut-il ici préciser que plusieurs tentatives d'attentats contre le chef de l'État ont été déjouées sous le premier septennat du général de Gaulle, entre 1959 et

1965 ?

En revanche, il a des circonstances juridiques qui résultent d'une application stricte de la Constitution et qui pourraient contraindre le Président de la République à changer de politique sous une pression populaire pérenne et paroxysmale

ou à quitter le pouvoir avant l'expiration de son mandat.

1) En cas de troubles graves et persistants dans le pays, comme ceux que l'on constate aujourd'hui, le Président de la République pourrait d'abord recourir au référendum prévu par l'article 11 de la Constitution. « Sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au Journal officiel », cet article lui permet de « soumettre au référendum tout projet de loi portant... sur des réformes relatives à la politique économique, sociale ou environnementale de la nation et aux services publics qui y concourent ». Si Emmanuel Macron pense qu'il a raison et qu'il doit maintenir envers et contre tous une position que ses adversaires qualifient de néfaste pour le pays, il faut qu'il donne la parole au peuple afin que celui-ci tranche en se prononçant par « oui » ou « non ». Si le peuple répond par l'affirmative, le Président a, dans ce cas, les mains libres pour poursuivre sa politique – jugée bonne ou mauvaise – jusqu'à la fin de son quinquennat. Dans l'hypothèse contraire, le Président doit aller à Canossa : il doit reconnaître qu'il a été désavoué et doit aussitôt changer de politique ou tout simplement démissionner. Voilà une première hypothèse dans laquelle Emmanuel Macron pourrait être conduit à quitter son mandat présidentiel avant le 13 mai 2022.

2) En cas de troubles graves et persistants dans le pays, comme ceux que nous constatons aujourd'hui, le Président pourrait de préférence recourir à l'article 12



de la Constitution, ainsi rédigé : Dans l'hypothèse contraire, le Président « Le Président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des Présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale ». Si Emmanuel Macron pense qu'il a de bonnes raisons de continuer à exonérer les riches et s'il veut poursuivre une politique que ses adversaires qualifient d'antisociale, il faut – derechef – qu'il donne la parole au peuple afin que celui-ci renouvelle l'Assemblée nationale. Si le peuple renvoie une majorité pour soutenir la politique présidentielle, Emmanuel Macron a, là encore, les mains libres pour appliquer sa politique jusqu'à la fin de son mandat. Il y a un exemple historique sous la Ve République. C'est le cas qui s'est produit le 30 mai 1968 : face à une contestation populaire sans précédent, le général de Gaulle a prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale et a pu poursuivre, tout en l'aménageant, sa politique générale après voir renforcé sa majorité présidentielle.

Dans l'hypothèse contraire, le Président qui perd sa majorité doit désigner un premier ministre parmi les partis politiques devenues majoritaires : c'est le régime bien rodé de la cohabitation. Le Président n'a pas alors d'autres possibilités que de démissionner ou d'inaugurer les chrysanthèmes. Ce cas s'est produit lorsque le Président Jacques Chirac a prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale le 21 avril 1997 : les résultats de l'élection générale ayant donné la victoire aux formations de gauche conduite par Lionel Jospin, celui-ci a aussitôt été chargé par Jacques Chirac de former le nouveau Gouvernement.

La question est de savoir si Macron est suffisamment « couillu » pour relever l'un ou l'autre de ces défis provoqués par les forces vives de la nation. Lui seul pourrait donner une réponse à cette question.

3) Enfin, en vertu de l'article 68 de la Constitution, le Président de la

République peut être destitué « en cas de manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ». La destitution est alors prononcée par le Parlement, érigé en Haute Cour. Cette juridiction statue dans un délai d'un mois et sa décision de destitution a un effet immédiat. Emmanuel Macron pourrait ainsi être destitué dans l'hypothèse d'un blocage du « fonctionnement régulier des pouvoirs publics » – en cas de refus par exemple de signer les lois votées par le Parlement – ou à la suite d'un « comportement personnel incompatible avec la dignité de la fonc-

tion » : en cas de crime, de démence constatée par le corps médical ou de propos publics inadmissibles. Certes, ce cas de figure demeure théorique tant que le Président dispose, à l'Assemblée nationale, d'une majorité présidentielle soudée. Mais il pourrait se concrétiser dans l'hypothèse où l'opposition gagne les élections à la suite d'une dissolution de l'Assemblée nationale.

En conclusion, pour le protéger éventuellement contre lui-même, nous conseillons au Président Emmanuel Macron de faire preuve de pragmatisme et de ne pas dire n'importe quoi. Nous lui conseillons d'écouter les doléances d'un peuple qui souffre. Nous lui conseillons enfin et surtout de lutter contre les inégalités criardes en faisant désormais les choses à l'endroit, c'est dire en surtaxant ses amis les riches ou « premiers de cordée » et en menant une politique résolument sociale à l'égard de ceux qui sont au bas de la société. C'est bien la seule solution qui s'impose au Président « dagobérien » s'il a pour ambition d'achever son mandat à la date butoir du 13 mai 2022.

André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et politologue

Oté

Madam la ministrèss : préfè la, sa la pa in moun de konfyans sa ! Sa i pran kréol pou zouèr kart !

Zot i koné demoun i défons la port ouvèrte ? I paré la poin arien lé pli fasil ké sa, mé sé in n'afèr i pé zète in pé danzéré kant mèm. Pou kosa mi di sa ? Pars dopi dé zour néna in sèrtin madam Girardin, ministrèss dé son éta, l'aprè di é rodi dann zoinal épi dann télé mèm é sa sé konm k'i diré son bote sokrète el la dmann lo préfè pou fé bèss lo pri lésans .

Zot va dir amoin èl lé for. Koman èl la fé pou trouv in n'afèr konmsa-kaziman la poud a kanon, sansa lo fil a plon. Koman in n'afèr zényal konmsa la vni dann son tête, èl ké néna dé shoz é dé shoz pou èl okipé... Romark son bann konséyèr sir plas la du souf aèl sa dann son trou d'zorèye : la di aèl konmsa bann rényoné i yèm pliské tout z'ot loto é konm pou fé roul in loto i fo karbiran, bann koséyèr la du dir aèl i fo atak lo problèm koté nout portfèy i plèr.

Koméla i paré sé lésans-kant mi di lésans armète ansanm gazoil, lo gaz. Donk bann produi pétrolyé an zénéral. Mi pans mèm son bann konséyèr la du dir aèl : « si ou i donn l'ord lo préfè pou bèss lo pri lésans, olèrk bombard aou kou d'zèf pouri, lé kapab port aou an triyonf... Konm la port Erika laba dann péi Guyane ». Porté an trionf, baraz, an baraz, par bann gabyé kosto, néna dé koi satouye out doi d'pyé. Mèm Macron lé riskab d'ète zalou.

Mé oïla, pèrsone la pa di aèl vi la konzonktir, vi lo parité éro-dolar, lo pri bann produi pétrolyé i doi béssé moi d'désanm. Alor la son rézolisyon, son promèss, son l'ord pou doné, i pran lo fon, i fé plouf kaziman. Ou i san pa d'isi in lodèr zèf pouri aprè lové, Ou i san pa lo shok in zèf kasé dsi out koko d' tête ? Mon dyé madam Girardin, kèl idé dan ou pou anons in kékshoz konm sa... Ma dir aou franshman : « Sa sé in konplo lo préfè ! Vénan d'li sé in gob asiréman ! Sé li k'la trouv in n'afèr konmsa ». Moin la fine dir aou i fo pa fé konfyans in ga konmsa : li pran kréol pou zouèr kart. Li pran aou pou in poupète bok. Fransh vérité !

Justin